



Fondation Prince Laurent
Stichting Prins Laurent

JOURNAL DE LA FONDATION PRINCE LAURENT

EDITORIAL

BIENTOT UN NOUVEAU DISPENSAIRE DANS LE BORINAGE

Alors que les trois dispensaires de Bruxelles, Seraing et Anvers de la Fondation Prince Laurent justifient chaque jour davantage leur raison d'être en soignant en moyenne plus de 1.000 animaux par mois, la nécessité s'est fait sentir d'envisager l'ouverture prochaine d'un quatrième dispensaire dans le Borinage, une région tout particulièrement touchée par la pauvreté et les difficultés d'existence.

Aujourd'hui on peut annoncer que ce projet qui est en voie de réalisation à très brève échéance, dans le courant de l'année 2004, verra le jour dans l'entité de Boussu-Hornu grâce à l'aide et à l'appui de son bourgmestre, Robert Urbain, ministre d'Etat, qui a accueilli le projet avec enthousiasme et a vu dans l'initiative un atout supplémentaire au bénéfice de la population défavorisée de la région.

Pourquoi le choix de l'implantation du nouveau dispensaire s'est-il porté sur Boussu-Hornu ? Très certainement parce que la commune jouit d'une position centrale dans le Borinage mais aussi parce qu'elle bénéficie d'une renommée culturelle qui dépasse de loin les frontières de la Wallonie grâce au rayonnement du Grand Hornu et de son tout nouveau musée d'art contemporain.

Une conception novatrice pour notre quatrième dispensaire

Notre dispensaire du Borinage dont l'antenne fixe pourrait vraisemblablement être installée dans l'ancienne gendarmerie d'Hornu, se démarquera sans conteste de ses trois grands frères puisqu'il s'articulera autour d'une structure double : celle d'un dispensaire fixe implanté à Boussu-Hornu, complétée par un



dispensaire mobile qui sillonnera la région en se rendant chaque semaine dans trois localités, encore à définir, (probablement Mons, Châtelet et Charleroi) pour y pratiquer de la médecine vétérinaire d'urgence.

La réussite de ce dispensaire mobile, une idée chère depuis longtemps déjà, à notre président, S.A.R. le Prince Laurent, n'a pu se concrétiser que grâce au généreux mécénat de la société Daimler-Chrysler qui a choisi d'offrir un bus à la Fondation, et grâce à la tout aussi grande générosité des TEC Hainaut qui ont décidé de prendre en charge l'aménagement intérieur et médical du véhicule.

Mais nos remerciements doivent également s'adresser au Gouvernement provincial du Hainaut qui a décidé de mettre gratuitement à disposition de la Fondation, trois employés administratifs qui seront chargés de la gestion journalière du nouveau dispen-

saire ; sans oublier le Dr vétérinaire Pascal Lafosse qui s'est dépensé sans compter pour faciliter les négociations avec les autorités publiques en vue de la constitution de cette antenne de la Fondation dans le Borinage et qui sera très certainement appelé à jouer, dès l'ouverture de celle-ci, un rôle de gestion et de coordination.

Une étape de plus dans notre lutte contre la paupérisation

Avec l'ouverture prochaine de ce quatrième dispensaire, et pourquoi pas, l'ouverture d'un cinquième dispensaire dans une région socialement difficile de Flandre, les buts que poursuit la Fondation dans sa lutte contre la paupérisation sont une nouvelle fois atteints.

Ainsi que l'a maintes fois souligné notre président, "l'existence des dispensaires constitue une réponse aux problèmes des personnes âgées, exclues, malades, handicapées ou

isolées, réduites à vivre dans le silence et la solitude d'une société de plus en plus riche où l'on enregistre malheureusement de plus en plus de précarité."

Pourtant, malgré leur raison d'être évidente, les dispensaires vétérinaires de la Fondation Prince Laurent ne reçoivent pas de subside des pouvoirs publics. Ils vivent grâce au sponsoring, au mécénat, aux cotisations payées par les amis de la Fondation mais aussi grâce aux bénévoles qui y consacrent leur temps pour accueillir maître et animal avec respect et chaleur humaine.

Le succès des dispensaires de Bruxelles, d'Anvers et de Seraing et bientôt du Borinage (y compris son dispensaire mobile) prouve à

suffisance que de plus en plus de personnes se retrouvent dans le besoin (plus d'1,2 millions de personnes se situent au dessous du seuil de pauvreté dans notre pays.

Ce succès est bien évidemment loin d'être un objet de satisfaction car dans une société plus juste et plus équitable, de tels dispensaires, où les personnes disposant de très peu de revenus peuvent faire soigner leur animal gratuitement, ne devraient pas avoir de raison d'être.

Dr Jean BASTIEN
Administrateur délégué

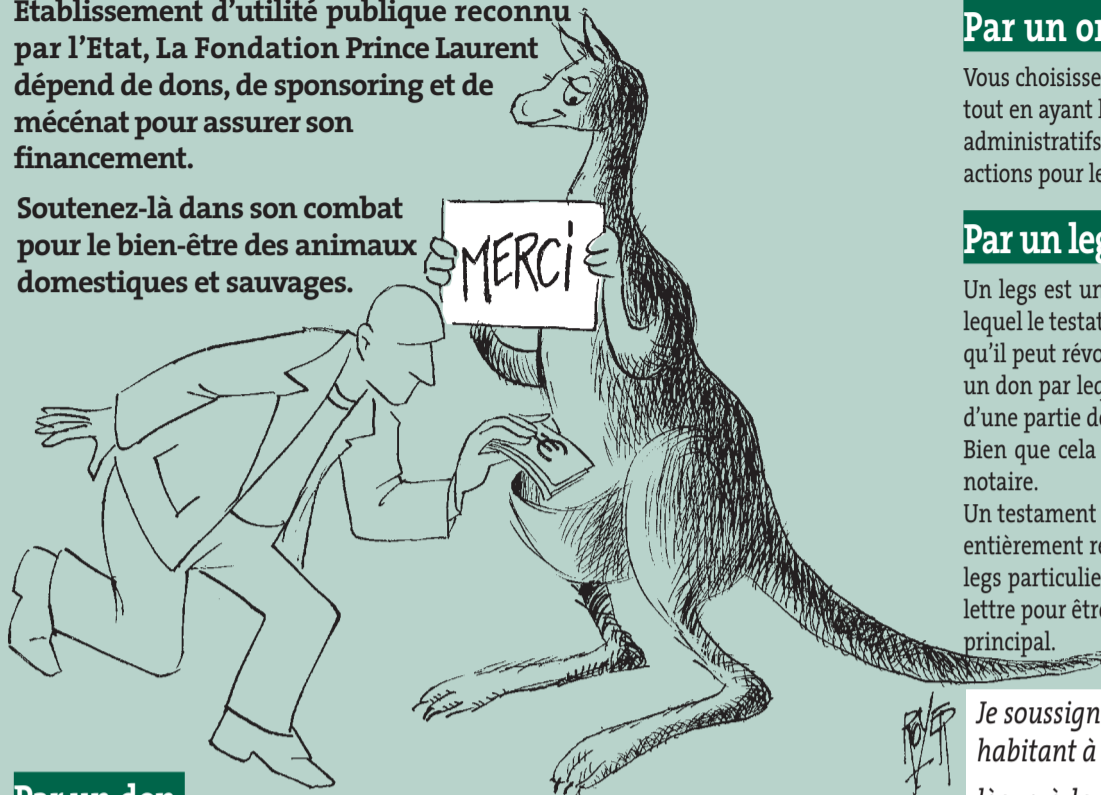
SOMMAIRE

Editorial	p1
Aidez-nous - Award 2003	p2
Du côté de nos dispensaires	p3
Le bien-être animal vu par l'Europe	p4
Tribune libre	p5
BPMA	p6
ERWF	p7
Environnement	p8
Carnet d'adresses	p8

AIDEZ-NOUS: LA FONDATION A BESOIN DE VOUS

Établissement d'utilité publique reconnu par l'Etat, La Fondation Prince Laurent dépend de dons, de sponsoring et de mécénat pour assurer son financement.

Soutenez-là dans son combat pour le bien-être des animaux domestiques et sauvages.



Par un don

A partir d'un don de 30 €, vous devenez ami ou amie de la Fondation Prince Laurent et vous recevrez le journal qui vous informera de ses activités et de ses projets.

- En versant 30 €, vous devenez ami(e) sympathisant(e);
- En versant 50 €, vous devenez ami(e) protecteur/ protectrice ;
- En versant 125 €, vous devenez ami(e) fidèle.

(Vous recevrez une attestation fiscale pour un montant de 30 € minimum, permettant d'obtenir une déduction fiscale).

Les dons sont à verser au compte 603-1052681-81 de la Fondation Prince Laurent.

Si par contre vous souhaitez soutenir plus spécifiquement les activités des dispensaires vétérinaires, vous pouvez effectuer un don au même compte 603-1052681-81 avec mention " Dispensaires Fondation Prince Laurent".

Vous deviendrez également ami(e) de la Fondation et bénéficierez des mêmes avantages tout en ayant l'assurance que votre don sera consacré aux soins apportés aux animaux de compagnie des plus démunis.

Par un ordre permanent

Vous choisissez ainsi le montant du don que vous souhaitez faire chaque mois à la Fondation tout en ayant la liberté d'annuler celui-ci à tout moment. De la sorte nous réduisons nos frais administratifs en diminuant le nombre de nos mailings et nous pouvons mieux planifier nos actions pour le bien-être des animaux.

Par un legs

Un legs est une disposition à titre gratuit faite par testament. Le testament est un acte par lequel le testateur dispose, pour le temps où il n'existera plus, de tout ou partie de ses biens, et qu'il peut révoquer. Un legs n'a donc force de loi qu'en cas de décès. Telle est la différence avec un don par lequel une personne, de son vivant, se défait immédiatement et irrévocablement d'une partie de ses biens.

Bien que cela ne soit pas absolument nécessaire, il est pourtant conseillé de consulter son notaire.

Un testament écrit de sa propre main (testament olographe) est valable à condition qu'il soit entièrement rédigé, daté et signé de votre propre main. Vous trouverez ci-après le texte d'un legs particulier qui peut servir d'exemple et qui pourrait être retranscrit sur simple papier à lettre pour être déposé chez un notaire, le cas échéant sous forme de codicille à un testament principal.

*Je soussigné(e) (Nom, tous les prénoms),
habitant à (adresse complète),*

lègue à la Fondation Prince Laurent pour le Bien-Etre des Animaux domestiques et sauvages, établissement d'utilité publique dont le siège est établi avenue Paul Deschanel 36-38, 1030 Bruxelles, la somme de (montant en toutes lettres), les biens suivants (description des biens mobiliers ou immobiliers).

Fait à (localité), le (date, jour, mois, année - en toutes lettres).

Signature

Savez-vous que les taux d'imposition des droits de succession pour les ASBL, et donc pour notre Fondation, sont de 12,5 % en Région Bruxelloise et de 8,8 % en Région Flamande et en Région Wallonne.

Ils sont par contre nettement plus élevés pour les héritiers n'ayant aucun lien familial ou un lien de parenté éloigné avec le défunt puisqu'ils peuvent alors atteindre un plafond de 65 % en Région Flamande et 80 % en Région Bruxelloise et en Région Wallonne.

AWARDS 2003

JEANNE AUGIER, LA DAME DU NEGRESCO, A VOUE SA VIE A LA CAUSE ANIMALE



Tous les deux ans, lors du Gala de la Fondation, des awards sont remis pour honorer des personnes et des associations s'étant particulièrement distinguées par leur action en faveur du bien-être animal.

L'un des award 2003 est ainsi décerné à Madame Jeanne Augier, PDG de l'hôtel Negresco de Nice, qui a lutté toute sa vie, et continue de lutter en faveur du respect des animaux.

C'est ainsi qu'elle s'est tout particulièrement illustrée dans l'action contre le trafic des chiens et des chats, et contre les corridas mais aussi pour l'amélioration des conditions d'élevage et de transport des animaux de même qu'en faveur de la protection animale en général.

Au sujet des corridas, elle a d'ailleurs déclaré : " dans notre pays qui a produit Voltaire et Victor Hugo il est inacceptable de parler de la corrida comme faisant partie de la culture ".

Elle est le soutien actif de l'association "Sauvetage protection des Animaux de la Côte d'Azur" et l'initiatrice de la première journée nationale du respect des animaux qui s'est tenue en avril 2002

au Negresco, qui a rassemblé les représentants des grands associations nationales de protection des animaux, elle souhaite que son pays devienne un modèle pour tous les animaux, grâce à l'éducation des enfants mais aussi grâce à un combat de tous les jours contre la cruauté, en faisant appliquer les lois et les traités relatifs au commerce des animaux.

Elle s'est donc lancée dans un nouveau combat pour la sauvegarde des animaux.

" Essayons de trouver un équilibre ", demande-t-elle aux association de protection animale, " car nous représentons une force et nous irons jusqu'au bout pour obtenir le bonheur des animaux. "

Cette grande dame qui s'est donné pour but d'élever les consciences en faveur du bien-être des animaux et qui a consacré toute sa vie à la défense du patrimoine français et à la cause animale, a décidé, du fait qu'elle n'a pas de descendance, de créer une fondation qui, après sa mort s'occupera des malheurs du monde, y compris de ceux des animaux. ■

DU COTE DE NOS DISPENSAIRES

POURQUOI AVONS-NOUS ENTREPRIS DES TRAVAUX DE RENOVATION AU DISPENSAIRE DE SERAING ?



Le dispensaire vétérinaire de Seraing.

Le dispensaire de Seraing de la Fondation Prince Laurent, installé depuis 1998 dans des locaux qui ont été mis à sa disposition par le CPAS de Seraing, couvre une superficie de 150 m2.

A l'origine, sur la surface existante, se trouvaient une salle de consultation, une salle de chirurgie, y compris une salle de bain, une toilette, une animalerie très éloignée du bloc opératoire, un seul grand bureau administratif, une réception et une énorme salle d'attente.

A l'usage, on s'est rendu compte que la répartition et la taille des locaux n'étaient pas pratiques, et ne répondaient pas à une utilisation rationnelle des lieux.

C'est ainsi que la salle d'attente était beaucoup trop grande alors que les vétérinaires devaient travailler à l'étroit dans une seule salle de consultation et un bloc de chirurgie exigü.

Les transformations qui viennent d'être réalisées sur la même superficie de départ, ont abouti à la construction des locaux suivants : deux salles de consultation, une salle de chirurgie et un laboratoire annexe, une animalerie, y compris une baignoire, une salle de radiologie et sa chambre noire, une chambre froide, une salle d'archives, une toilette pour le personnel et une toilette pour les visiteurs, une zone administrative incluant la réception sans oublier une salle d'attente ramenée à des dimensions plus raisonnables mais suffisantes.

Les travaux de rénovation ainsi entrepris ont dès lors permis, non seulement d'améliorer la fonctionnalité des locaux du dispensaire de Seraing mais encore de lui apporter une nouvelle esthétique d'aménagement visuel et de coloris, beige et vert, semblables à ceux que l'on trouve dans les autres dispensaires de Bruxelles et d'Anvers ainsi

qu'au siège social de l'avenue Paul Deschanel.

Enfin, il faut également préciser que la rénovation du dispensaire de Seraing se trouve motivée par le fait que la Fondation Prince Laurent a reçu récemment, pour la qualité de son travail et pour ses compétences, la reconnaissance de la faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Liège. Celle-ci a en

effet décidé, d'envoyer ses étudiants de dernière année au dispensaire de Seraing pour y effectuer un stage de formation, dans le cadre de leurs études, consistant à aider nos vétérinaires dans leurs tâches quotidiennes et à participer activement aux soins à prodiguer aux animaux. C'est pour cette raison aussi qu'une rénovation en profondeur des locaux s'avérait indispensable. ■

Une des salles de consultation.



La salle d'opération.



UNE INAUGURATION REUSSIE

Notre président, S.A.R. le Prince Laurent, accompagné de S.A.R. la Princesse Claire, a inauguré le 11 septembre dernier, les locaux rénovés du dispensaire de Seraing en présence de très nombreuses personnalités parmi lesquelles le bourgmestre de Seraing, Monsieur Guy Mathot, mais aussi quelque 400 amis et sympathisants de la Fondation Prince Laurent.

Dans son discours, le Dr Jean Bastien, administrateur délégué de la Fondation, a insisté sur le volet social, en pleine expansion, que constituent les trois dispensaires,... et bientôt quatre, de la Fondation. Il a rappelé leur raison d'être face à la précarité de plus en plus préoccupante en Belgique puisqu'elle se chiffre aujourd'hui à quelque 1,2 millions de personnes vivant en dessous du minimum vital. Et il a aussi insisté à nouveau sur le fait que toutes ces personnes, enfants, adultes, personnes âgées, qui n'ont bien souvent plus que leur animal de compagnie pour seul

rayon de soleil, seraient contraintes, faute de moyens financiers, à les abandonner ou à les euthanasier si les dispensaires de la Fondation Prince Laurent n'existaient pas.

La rénovation des locaux du dispensaire de Seraing s'avérait d'autant plus nécessaire que son taux de fréquentation est énorme. Il n'est en effet pas rare de voir les clients faire la file jusque dans la rue, ce qui constitue un témoignage percutant qui incite plus que jamais la Fondation à poursuivre sa lutte contre la précarité. Pour ce faire, bien sûr, il convient de rappeler inlassablement que celle-ci subvient seule à ses énormes besoins en soins vétérinaires et en médicaments pour lesquels elle ne reçoit absolument aucun subsidé. Elle ne parvient en effet à fonctionner que grâce aux dons, grands et petits, mais aussi grâce aux legs et donations que lui confient tous ses amis qui ont compris la nécessité et la raison de son combat.

S.A.R. le Prince Laurent, président de la Fondation, a enfin tenu à remercier, du fond du cœur, tous ceux, et tout particu-

lièrement la Ville de Seraing, qui n'ont jamais ménagé leurs efforts, depuis la création du dispensaire voici six ans, et qui ont persévéré aujourd'hui, plus que

jamais, pour que l'aide apportée aux animaux des moins favorisés, grâce à des soins de grande qualité, soit optimale et chaleureuse. ■



Le Prince Laurent et la Princesse Claire ainsi que le Dr Jean Bastien, administrateur délégué s'apprêtent à visiter les nouveaux locaux.

Corinne Féron/Sud Presse

LE BIEN-ÊTRE ANIMAL VU PAR L'EUROPE

A L'APPROCHE DES ELECTIONS 2004 - LE PROGRAMME EUROPÉEN

Depuis presque un an, l'Europe passe par une période de grands débats et décisions, qui sans doute, métamorphoseront fondamentalement l'ordre politique actuel de notre continent, avec la restructuration essentielle du cadre institutionnel et du processus décisionnel européen, dus à l'élargissement des frontières de l'Union. Une Constitution européenne viendra également confirmer les principes et développer les méthodes de l'intégration européenne.

C'est sans doute l'année 2004 qui représentera le moment le plus important de la construction européenne depuis la création de la Communauté Economique Européenne en 1957.

Toutefois, au cours des derniers mois, le dialogue politique et législatif européen a été très vif.

Ce fut le cas de la Convention européenne qui a proposé au mois de juillet, un projet unique de la constitution européenne.

La Constitution européenne

Le texte de cette Constitution est considéré comme un avancement indiscutable dans la législation européenne, assurant un équilibre plus stable entre inter-gouvernementalisme et intégration en Europe, une transparence démocratique accrue, ainsi que des nouvelles modalités de participation de citoyens au processus décisionnel.

Alors que ces avancements ont été généralement très bien reçus par les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, les défenseurs de la cause animale ne peuvent pas se dire totalement satisfaits par les réglementations incluses dans ce nouvel instrument. En réalité elles ne parviennent pas à affirmer davantage l'acquis concernant le bien être animal, en plus de ce qui a été proposé dans le texte du Traité d'Amsterdam, qui reconnaît que les animaux sont des "êtres sensibles".

N'étant pas considéré comme une priorité, le bien-être animal reste abordé, d'une manière générale et indirecte dans des réglementations concernant soit l'environnement, soit la protection de consommateurs, comme par exemple dans la première partie **Titre I – Définition et objectifs de l'Union, Article 3** où il est prévu que l'Union oeuvre pour "un niveau élevé de protection et d'amélioration de la qualité de l'environnement" ou dans le **Titre III – Les compétences de l'Union, Art I-13 – Les domaines de compétence partagée**, où de nouveau la protection de l'environnement et des consommateurs est reprise en tant que compétence de l'Union et de ses Etats membres.

Cette situation est très décevante pour beaucoup des citoyens européens qui se préoccupent de plus en plus de bien-être des animaux et qui ont des demandes précises sur le traitement qui devrait leur être appliqué soit dans l'élevage, soit dans le transport, soit dans l'habitat naturel.



J.P. Ruelle

Alors que beaucoup d'organisations non gouvernementales ont proposé des amendements au texte du projet de constitution, afin d'assurer une intégration cohérente et complète du bien-être animal dans toutes les politiques relevant de l'UE, il est peu probable que ces amendements seront encore pris en considération lors de la conférence intergouvernementale de Rome. Les amendements visent dans le domaine de la politique agricole commune à déplacer le poids de la production intensive vers une production plus éthique et de qualité, et, en général, à assurer la transparence nécessaire pour permettre aux consommateurs de choisir les "produits et les services qui correspondent à leurs principes éthiques".

La conférence intergouvernementale

La conférence intergouvernementale de Rome devrait en principe achever ses travaux avant la fin de l'année, ou au plus tard avant les élections du Parlement européen de juin 2004, pour permettre aux citoyens de voter en ayant une vision claire de la nouvelle architecture institutionnelle européenne.

Elle sera appelée à confirmer ou à modifier le texte constitutionnel. Il est fort probable que les gouvernements ne vont probablement pas reprendre l'ensemble des questions sur lesquelles la Convention a déjà tranché. Seules les questions institutionnelles pourraient être redébatues pour essayer de réduire les divergences encore existantes après les travaux de la Convention.

Les élections européennes

L'élargissement le plus important de l'Union européenne depuis sa création, avec l'arrivée de dix nouveaux pays, marquera sans doute ces élections de juin 2004. Ce fait ne signifiera pas nécessairement une avancée dans le domaine du bien-être animal, la plupart des nouveaux pays membres n'ayant pas une réputation très positive en cette matière. Bien au contraire, citons par exemple le problème de la chasse des oiseaux migrateurs à Chypre, ou encore le transport pendant plusieurs jours d'affilée, des animaux originaires des pays Baltes dans des conditions épouvantables, etc. Les questions de l'environnement, de l'agriculture et de la protection des animaux sont dans la plupart des cas renvoyées à la fin des programmes politiques de ces pays, alors que les adminis-

trations respectives sont plus faibles pour appliquer l'acquis communautaire et pour contrôler son application. D'où la peur des organisations non gouvernementales de voir le sujet du bien être animal marginalisé, non seulement en période préélectorale, mais bien d'avantage une fois que la nouvelle législature sera mise en place.

C'est pourquoi des négociations intensives ont eu lieu avec les leaders des différents partis politiques européens, afin d'inclure dans leur manifeste politique des références aux normes de protection des animaux.

Jusqu'à présent la plupart des groupes politiques principaux n'ont pas encore rendu public leur agenda électoral à l'exception du Groupe du Parti populaire européen (Démocrates-chrétiens) qui est le groupe politique le plus important au sein du parlement européen.

À la mi-septembre, à Madrid le PPE a établi ses priorités électorales, qui contiennent également des références à la protection des animaux, notamment sur :

- le respect et la protection de l'héritage environnemental et de la biodiversité;
- le développement d'une agriculture respectueuse du bien-être animal, éthique, mais qui assure également une qualité supérieure aux produits agricoles européens (Les investissements dans la production écologique et dans le développement rural durable devraient être encouragés davantage);
- l'amélioration de la politique de la pêche, pour préserver les ressources des poissons;
- le renforcement du contrôle de l'application des mesures sanitaires, vétérinaires, de bien-être animal et l'étiquetage afin de garantir aux citoyens européens que l'élargissement ne diminuera pas les standards européens acquis;
- le développement d'une politique de prévention plus effective, précoce et systématique pour prévenir à l'avenir des épidémies animales et le développement des nouvelles maladies;
- le renforcement du contrôle des frontières extérieures de l'Union européenne élargie, afin d'assurer que toutes les importations communautaires soient respectueuses des standards appliqués au marché unique.

Le groupe parlementaire du Parti Socialiste européen lancera son nouveau programme électoral le plus probablement au début de l'année pro-

chaine. Néanmoins les prises de positions antérieures des membres du PES sur la réforme structurelle de la politique agricole commune, donnent des indications que leur agenda électoral pourra contenir également des mesures de protection de l'environnement et des animaux. En pratique, le Groupe socialiste soutient fortement le transfert des dépenses en faveur de l'aide agricole vers un développement agricole durable et éthique du point de vue social et environnemental, en réduisant parallèlement les subventions pour une production de masse.

Le Groupe du Parti Européen des Libéraux, Démocrates et Réformateurs reprend aussi le sujet de la protection des animaux dans son projet de manifeste politique, notamment dans le cadre de la politique rurale et alimentaire européenne. Sans entrer dans des sujets plus spécifiques comme par exemple le transport ou les tests sur les animaux, le Groupe Libéral demande que la chaîne de la production alimentaire puisse englober des "standards éthiques communs concernant le bien-être animal". Une référence à la transparence est aussi faite sous la demande d'un système d'étiquetage plus efficace.

Finalement, bien que le Groupe des Verts/Alliance Libre n'aie pas encore finalisé son projet, son programme portera probablement sur des mesures plus fermes de protection de l'environnement et sur la réforme adéquate et innovatrice de la politique commune agricole, voire implicitement sur des mesures plus visibles concernant le bien-être animal.

Priorités de la prochaine législature

En conclusion, la prochaine législature européenne aura comme tâche de continuer le travail sur des dossiers essentiels concernant la protection des animaux ; une tâche commencée par le Parlement actuel. Mais nous pouvons espérer aborder d'autres sujets plus réformateurs touchant au bien-être animal. Parmi les dossiers "hérités" quelques-uns sont très urgents, comme par exemple : l'amélioration de standards d'élevage des animaux (cochons, poules, veaux) mais aussi le transport des animaux, la révision de la politique chimique (l'évaluation des produits chimiques existants doit être faite en évitant tout test inutile sur des animaux, par une coordination plus efficace de données et par l'utilisation plus répandue des méthodes alternatives); l'amélioration du contrôle d'application de directives concernant la faune et la flore dans les habitats naturels et la protection des espèces en voie de disparition.

La concurrence avec d'autres domaines législatifs qui demandent une action rapide et pointue, ainsi que les bouleversements et les retards dus à l'élargissement risquent de voir ces sujets du bien-être animal marginalisés. Aussi la société civile doit-elle avoir un rôle vital de focaliser l'intérêt des acteurs européens sur les animaux au sein de l'Union européenne. ■

Veronica Williams.

TRIBUNE LIBRE

DELPHUS : " JE T'OFFRE MON SOURIRE, PROTÈGE MA MER. "

Il existe de multiples manières d'approcher le problème de la relation de l'homme avec le monde animal. La Fondation Prince Laurent a senti la force du lien qui unissait, très souvent, les personnes plus démunies, moralement, financièrement, physiquement, à leur animal de compagnie, et la difficulté qu'elles éprouvaient, souvent, à lui donner les soins qu'il requiert. Ceci explique la raison du succès des dispensaires qu'elle a ouverts à leur intention.

Mais la terre est habitée par beaucoup d'animaux, et comme le disait si bien l'ami du Prince Laurent, le Père Gilbert, il existe des éléphants mais aussi des coccinelles. Entre les éléphants et les coccinelles, vit, entre autre, le dauphin! Le dauphin est un mammifère, qui vit dans l'eau ; c'est le seul animal sauvage qui cherche la compagnie de l'homme, qui cherche à communiquer avec lui. Le dauphin a un cerveau, à ce point développé, qu'il se trouve tout en haut de la chaîne de l'évolution. Et de tous temps, depuis la plus lointaine antiquité, le dauphin a fasciné l'homme.

Aujourd'hui, le dauphin nous lance un message :

**Héritage de nos parents,
Avenir de nos enfants,
La mer mérite qu'on la protège.**



S.A.R le Prince Laurent et le comte de Grunne, président de Delphus.

Ce message, Delphus l'a entendu, et souhaite, au travers de multiples manifestations et animations, le communiquer, à ceux qui sont le plus démunis face à ce problème, les jeunes. Pour ce faire, nous utilisons le dauphin comme notre fil rouge, le suivant dans son évolution dans l'eau. Nous expliquons aux jeunes, en leur rendant visite dans leurs écoles : l'eau, les rivières, la mer, les océans, là où vit le dau-

phin. Nous leur expliquons qu'il faut, non seulement, protéger le dauphin mais aussi la mer, il faut qu'ils comprennent : " le Prestige : plus jamais ". Et nous leur apprenons aussi la communication; le dauphin nous en donne de merveilleux exemples. Nous leur disons que nous étudions de près ce que pourrait apporter le dauphin à ceux qui communiquent moins bien que nous, les enfants autistes.

Tout ceci a déjà trouvé plusieurs concrétisations, dont la plus importante fut l'opération " Sous le signe du dauphin", à Wezembeek, qui vit son couronnement lors de l'inauguration, par le Prince Laurent, des dauphins, oeuvre du sculpteur Tom Frantzen, dans les étangs du Warandeborg à Wezembeek. Cette opération sera suivie, d'ici peu, par une opération similaire dans la commune de Kraainem et dans de nombreuses autres communes.

L'Association Delphus, veut offrir, aux jeunes qui font leurs premiers pas dans la vie, la possibilité, pour eux et ceux qui viendront après eux, de voir de l'eau limpide dans nos rivières, des océans non pollués, un environnement propre, et au milieu, des animaux de compagnie, des animaux domestiques, des animaux sauvages, qui évolueront dans un environnement qu'ils auront protégé et qu'ils pourront, à leur tour, offrir en héritage à leurs enfants. ■



Delphus : B.P. 38, 1970 Wezembeek
TEL/FAX 02 731 50 58
delphus@pandora.be



NATAN
1983 : 2003

SPIRIT OF NATAN PERFORMED
BY KAJSA SANDSTROM,
CONTEMPORARY BALLET DANCER

DU COTE DE LA PLATE-FORME BELGE DES METHODES ALTERNATIVES



L'expérimentation animale : y a-t-il une face cachée ?

Sous ce titre provocateur, les associations NVP (Nederlandse Vereniging voor Proefdierkunde) et BCLAS (Belgian Council for Laboratory Animal Science) ont organisé un symposium consacré à la communication dans le cadre de l'expérimentation animale. Ce symposium s'est tenu à Eindhoven aux Pays-Bas le 15 mai dernier.

Les orateurs étaient issus de tous les milieux concernés par l'expérimentation animale : la recherche universitaire et industrielle, la protection animale, les membres du gouvernement en charge de cette matière et les associations de patients.

Le message fondamental à retenir de ce symposium se résume en un seul mot : communiquer !

Communiquer en mettant en valeur - l'utilisation des méthodes alternatives, l'application de la règle des 3 " R " (voir encadré) et l'éthique ; - la recherche biomédicale réalisée par les chercheurs et les progrès réalisés pour l'amélioration de la santé de l'homme et de l'animal.



La Plate-forme belge des méthodes alternatives (BPAM) répond à cette demande de communication et d'information.

Dans ce contexte la BPAM souhaiterait recenser les informations disponibles sur les alternatives et aimerait les mettre à la disposition de ceux qui le souhaiteraient.

Les alternatives à l'expérimentation animale et la règle des 3 " R "

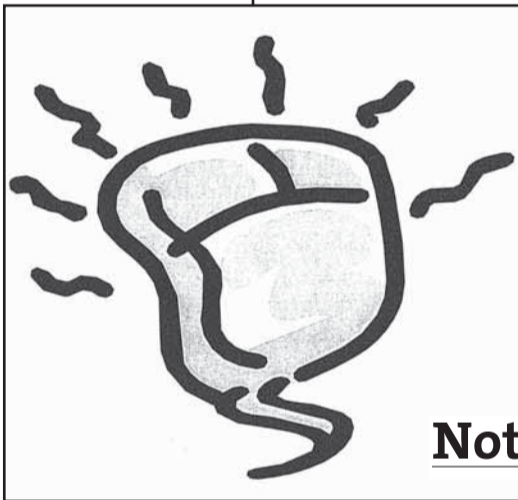
L'origine du concept " d'alternatives " à l'expérimentation animale date de 1959, quand deux scientifiques britanniques, les Professeurs William Russell et Rex Burch, ont proposé ce qu'il est convenu d'appeler la règle des 3 " R " : le Remplacement, la Réduction et le Raffinement ou Rationalisation des expérimentations animales.

Dans un premier temps, la démarche de Russell et Burch n'a guère rencontré de succès, et il a fallu pratiquement attendre la fin des années 70 pour qu'elle commence à interpeller la communauté scientifique.

Depuis les années 90, la règle des 3 " R " s'impose de plus en plus. Ainsi a été créé en 1992, à l'initiative de la Commission européenne, le Centre Européen de Validation des Méthodes Alternatives (CEVMA-ECVAM). Son intitulé est en soi une reconnaissance de l'intérêt grandissant suscité par le sort des animaux de laboratoire et le développement des alternatives. Parallèlement, symposiums, conférences et colloques internationaux

se sont succédé, tandis que la plupart des pays européens se dotaient progressivement d'organismes chargés d'œuvrer au développement et à la validation des méthodes alternatives.

Ainsi la Fondation Prince Laurent pour le bien-être des animaux a mis sur pied la plate-forme belge des méthodes alternatives à l'expérimentation animale, plus connue sous l'acronyme de " BPAM " (Belgian Platform for Alternative Methods to animal testing). Elle a pour mission d'encourager la recherche et le développement des méthodes alternatives, de favoriser leur prévalidation et leur validation, de stimuler la diffusion des informations existantes et de promouvoir leur enseignement.



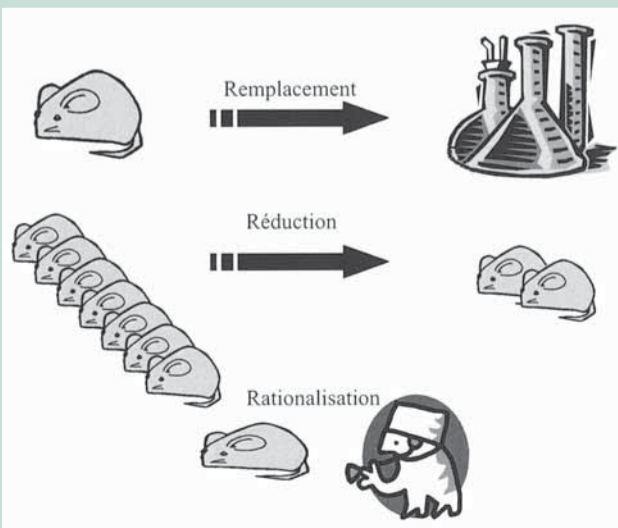
Notre souris préférée !

La règle des 3 " R " :

le **Remplacement** : toute méthode qui bien que n'utilisant pas l'animal, permet au chercheur d'obtenir l'information scientifique désirée. Tous les projets de recherche initiés ou sponsorisés par la Plate-forme reposent sur le remplacement.

la **Réduction** : repose sur le recours à toute stratégie ou technologie visant à diminuer le nombre d'animaux de laboratoire nécessaires pour réaliser une expérience déterminée.

la **Raffinement** : vise à respecter la dignité de l'animal, à prendre en compte son bien-être et à déployer toutes les mesures de nature à minimaliser son stress, sa douleur et sa souffrance éventuels.



" Conam " : un projet européen en matière d'alternatives

La BPAM est particulièrement fière de participer au projet européen "CONAM".

Ecopa, la plate-forme européenne des méthodes alternatives à l'expérimentation animale, a déposé auprès de la Commission européenne un projet baptisé : "Consensus networking on alternative methods within Europe" (CONAM). Son ambition est de construire sur une période de trois ans un réseau d'experts 3 " R " provenant idéalement de tous les pays de l'Union européenne. Les principales missions confiées à ces experts seront de formuler des avis sur les problématiques ressortant du principe des 3 "R", de jouer le rôle de

relais entre les différents acteurs de la sphère de l'expérimentation animale et le parlement européen, d'attirer l'attention sur les nouvelles alternatives et technologies, de disséminer les différentes informations récoltées et d'initier la collaboration entre les personnes intéressées.

Pour atteindre ces objectifs, les priorités des prochaines années ont été

définies. Il s'agira tout d'abord d'améliorer le site web existant d'ecopa ce qui devrait favoriser la communication entre les différents intervenants et permettre la constitution d'un réseau de collaboration d'envergure internationale. La réflexion éthique sera également développée, l'accent étant mis sur la recherche d'un consensus. Une attention toute particulière sera portée sur les problèmes éthiques liés à la technologie de la biologie moléculaire.

Le projet éducatif, une des priorités du projet CONAM, sera atteint par un support actif aux formations organisées sur le plan local ou international en matière d'alternatives à l'expérimentation animale.

Ces formations devraient permettre un meilleur dialogue entre les quatre parties ou piliers des plate-formes, c'est-à-dire les membres de la protection animale, de l'industrie de recherche, des gouvernements des pays impliqués et du monde académique.

Le suivi de l'aspect législatif de la problématique de l'expérimentation animale sera également une des priorités du projet CONAM pour les trois années à venir. Une attention toute particulière sera portée à la politique menée par l'union européenne en matière de produits chimiques et son implémentation législative.



Formation à la recherche documentaire scientifique

Parmi les principaux objectifs de la BPAM, la promotion des méthodes alternatives à l'expérimentation animale occupe une place importante. Pour atteindre cet objectif, la BPAM doit de se tenir au courant des progrès scientifiques en la matière.

Les sources d'informations sont multiples : les publications, les conférences, la consultation de catalogues de bibliothèques, les recherches sur Internet, les banques de données et les échanges d'informations entre les différents piliers membres de la plate-forme : la protection animale, le monde académique, l'industrie pharmaceutique de recherche et les Services Publics Fédéraux concernés.

Ces dernières années, l'information scientifique, sa diffusion et son organisation ont vécu un bouleversement total notamment avec l'apparition des technologies informatiques et de l'Internet. Par exemple, une des bases de données les plus importantes dans les sciences biomé-

dicales " Medline " contient des articles publiés dans quelque 4.600 revues, soit plus de 11 millions de références ! La recherche sur ce genre de base de données demande rigueur et expérience...

En vue d'améliorer sa capacité à trouver les renseignements nécessaires à ses missions scientifiques et à la rédaction de ses rapports et recommandations, l'équipe de la BPAM a suivi une formation accélérée, organisée à son intention à la bibliothèque de la faculté de médecine de l'Université Libre de Bruxelles. Au cours de cette formation, les sujets suivants ont été abordés : concepts de base en documentation, utilisation des bases de données pour la recherche bibliographique (Medline, Current contents, Embase, Biosis, ...), les serveurs d'informations, ...

L'équipe de la BPAM se tient à votre disposition pour toute information concernant les alternatives à l'expérimentation animale et la recherche documentaire s'y rapportant.



EQUINE RESEARCH AND WELFARE FUND

L'ANIMAL COMME ECOLE DE VIE

L'incroyable diversité des comportements du cheval par rapport à l'enfant nous séduit, éveille souvent la curiosité, constitue donc un vaste domaine, parfois complexe, dont les connaissances actuelles restent à approfondir. En effet, un cheval a une faculté d'adapter sa conduite en rapport avec la situation et avec le milieu où se déroule sa participation, que ce soit en concours ou en promenade et surtout en fonction de celui qui le monte. Nombreux sont ceux qui ont eu connaissance d'un cheval fougueux qui devenait doux et calme avec un enfant.

Ces comportements très spécifiques paraissent innés, instinctifs. Mais il semble toutefois probable qu'une part d'acquis interviendra dans certains cas. Quoi qu'il en soit, les attitudes seront employées suivant les perceptions du cheval par rapport aux attitudes de l'enfant.

Quand il est face à un enfant en difficulté physique, le cheval est réceptif à l'environnement, il met en activité tous ses sens (vue, ouïe, odorat, toucher). L'enfant handicapé ou en difficulté affective et sociale a une vue différente de l'utilisation du cheval. Celui-ci n'est pas un objet de convoitise, de rentabilité sportive mais un complice, un partenaire de jeux puisque les séances sont essentiellement basées sur les jeux et non pas sur les capacités de travail du cheval.

La naissance du développement sensoriel

La relation entre le cheval et l'enfant handicapé ou en défaillance psychologique est le plus souvent non verbale. Seuls les gestes, les mimiques, le regard vont créer une communication privilégiée entre eux deux.

Il semble d'après le professeur H. Montagner de l'Université de Montpellier que la propension à comprendre l'animal soit innée chez l'enfant.

Pour un enfant autiste, la relation affective est la naissance de la première communication. Le contact même furtif et éphémère permet des échanges tactiles et ce, de la part de l'enfant et du cheval qui va adopter un comportement passif lorsque l'enfant est actif et vice versa pour stimuler la communication, le contact.

Pour un enfant handicapé physique, cela permet une maîtrise du corps, des sensations et de l'équilibre, une revalorisation de son corps.

Quelle est la contribution des équidés ?

une contribution polyvalente

Les exemples de contribution de l'animal dans un environnement thérapeutique sont nombreux. Certains peuvent être plus étonnants que d'autres. Le cheval est utilisé pour développer la synchronisation, la force musculaire et l'équilibre de personnes handicapées physiquement. Le travail avec le cheval et son entretien vont également développer le respect de soi et de son propre corps.

C'est un moyen de valorisation, de diminuer son handicap. Une personne qui a des difficultés motrices sera à cheval comme n'importe quel cavalier. Pendant un moment, l'handicap sera absent.

Des témoignages de cas vécus

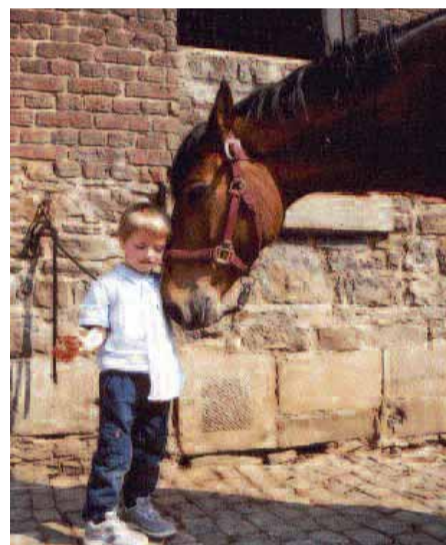
Sur base de notre expérience et de l'observation de notre équipe, il semble que l'enfant vit pleinement sa relation privilégiée avec son cheval parce qu'il n'y a pas de concurrence, de rivalité sportive. L'enfant est plus détendu, moins craintif.

Le choix des allures est sécurisant de même que le choix de son cheval et de son encadrant.

Il y a divers moments qui sont importants: les retrouvailles, les soins, la séance et la remise en liberté du cheval, ce qui donne une sensation de l'exclusivité bien retenue chez l'enfant. Peu



Une très grande complicité entre l'enfant et le cheval.



Le lien qui unit un enfant et un cheval est indéniable, unique. Ce sont de merveilleux moments de bonheur partagés entre deux complices.

importe le handicap. Nous avons vécu le cas d'une petite fille autiste de 7 ans, qui ne parle pas et qui un jour s'est mise à pleurer parce que son cheval était resté sellé et bridé. Elle avait pris conscience qu'il allait être utilisé pour un autre enfant. Cette sensation de partenaire exclusif n'existait plus.

Récemment Lucas, un enfant autiste de 4 ans, a montré une évolution fulgurante quand nous lui avons présenté un nouveau partenaire (Noisette qui attend un bébé). Lui qui refusait tout contact direct avec l'animal est devenu très affectif et démonstratif. Il a prononcé son premier "oui" avec un grand sourire de bonheur.

A qui peut-on faire bénéficier ces activités assistées des équidés ?

On peut utiliser l'animal auprès de personnes aux prises avec des problèmes divers: problèmes scolaires, problèmes d'apprentissage, troubles de la personnalité, problèmes de comportement, déficits cognitifs, retards de développement, problèmes relationnels, solitude et dépression, problèmes d'attention et de concentration, déficience intellectuelle, isolement, manque de stimulation sensorielle, difficulté d'intégration, réadaptation physique, délinquance, violence. Très rares sont les cas où le contact avec le cheval sous un encadrement approprié n'a pas apporté une amélioration du bien-être de l'enfant. Que demander de plus? ■

Fabienne Pyr

Remise du Prix de l'ERWF par S.A.R. le Prince Laurent

Comme chaque année, l'ERWF attribue, au moment des cérémonies de remise des diplômes de fin d'année académique, un prix d'une valeur de 1.000 € à deux étudiants de dernière année de l'Ecole vétérinaire de l'Université de Gand et de l'université de Liège pour un travail de fin d'études.

Le lauréat de la session 2003 de l'Université de Gand, Denis Verwilghen, a proposé une étude sur le diagnostic et le traitement de la morve (gourme) du jeune cheval, une affection très contagieuse qui produit des fièvres, des difficultés respiratoires, des abcès ou un état d'abrutissement et qui se transmet essentiellement par le contact direct avec d'autres chevaux, voire avec des abreuvoirs ou des bacs de nourriture.

La lauréate de l'Université de Liège, Marie Jamar, s'est consacrée à une

étude sur l'imagerie comparée de l'appareil podotrochléaire du cheval. Cette étude qui porte sur les maladies osseuses et sur les anomalies des tissus mous des membres inférieurs (et plus particulièrement des pieds) des chevaux, propose des techniques médicales non douloureuses et donc conformes au bien-être des chevaux, (examen échographique et résonance magnétique) en vue d'affiner le diagnostic. ■

S.A.R. le Prince Laurent a assisté en juin dernier à la remise des diplômes des nouveaux vétérinaires issus de l'école vétérinaire de l'université de Liège. C'est ainsi qu'il a remis le prix de l'ERWF au Dr. Marie Jamar pour son travail portant sur l'imagerie comparée de l'appareil podotrochléaire.



ENVIRONNEMENT

PRINTEMPS 2003

18.500 CADAVRES D'OISEAUX SUR NOS PLAGES

18.500 cadavres d'oiseaux sur nos plages : mais un plus grand nombre encore aura disparu sans laisser de traces.

Nous ne pouvons oublier cette catastrophe, une de plus, et qui n'a pas affecté que des oiseaux, mais l'ensemble de l'écosystème marin. La mer est un milieu vulnérable et complexe : des mesures de protection sont urgentes. Elles ne peuvent se limiter à quelques espèces mais à l'ensemble de l'écosystème dans une approche multidisciplinaire et intégrée.

La Fondation Prince Laurent soutient un projet de conservation ambitieux. Il vise à créer un vaste périmètre entre la frontière française et La Panne, tant sur le territoire marin que terrestre, comprenant toute la succession des paysages s'étendant de la mer à la terre ferme. Ils sont les témoins de la lutte entre deux mondes qui s'affrontent continuellement et encore aujourd'hui, dans un

combat où avancées et reculs se succèdent.

Le sanctuaire comprendra une partie des bancs de Flandre dans nos eaux territoriales. Ce paysage sous-marin, caractéristique de cette partie de la mer du Nord, constitue, entre autres, une des zones d'hivernage les plus importantes d'Europe, pour les oiseaux marins plongeurs, tels guillemots, petits pingouins et macreuses.

Il faut également préserver un tronçon de plage afin de permettre la formation de dunes primaires qui constitueront une protection naturelle contre la mer. Les différents types de dunes quelles soient mobiles ou fixées, humides ou sèches, riches ou pauvres en calcaire, représentent un patrimoine naturel inestimable.

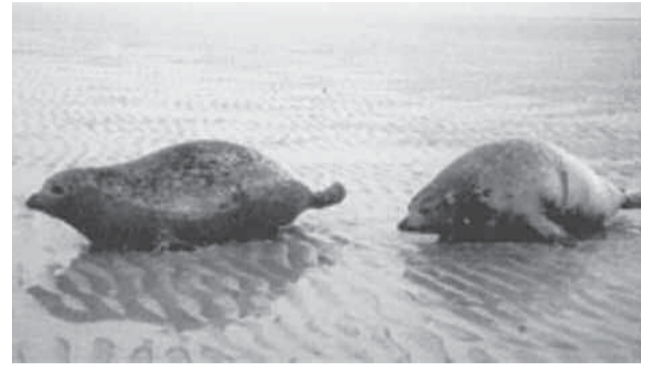
Heureusement la plupart de ces sites jouissent déjà de mesures de protection efficaces. Et enfin, dans la succession

vers l'intérieur des terres, mais toujours d'origine marine, les polders et le pays très particulier des moères, dont le caractère doit être maintenu.

Bien sûr les mesures de protection devront être efficaces mais réalistes et modulées selon les saisons et les secteurs afin de réussir, pour le bénéfice de tous, l'harmonie entre économie et écologie. Car si la dégradation se poursuit, la productivité et l'attrait du littoral belge s'éteindront.

De nombreuses mesures de protection ont déjà été prises à différents niveaux, mais quelque peu en ordre dispersé. Il s'agira d'intégrer et de coordonner le tout.

On peut encore rêver à une extension au delà de la frontière permettant la réalisation d'un parc naturel bilatéral



franco-belge. Et enfin, pourquoi ne pas donner une chance aux tentatives de plus en plus insistantes des phoques de se reposer sur quelque plage tranquille. Quelle attraction touristique en perspective !

En soutenant ce projet, la FPL ne s'intéresse pas seulement au bien-être des animaux mais encore au bien-être des hommes.

Edgar Kesteloot

LE GOUVERNEMENT SE PENCHE SUR LE BIEN-ETRE DES ANIMAUX

L'IRGT a publié un extrait de l'Accord fédéral du 10 juillet 2003 relatif à l'environnement, la mobilité et le développement durable qui parle entre autres d'une politique gouvernementale du bien-être des animaux.

On peut y lire : " conscient de la situation vulnérable de certains animaux, le gouvernement veillera à intensifier leur protection via les politiques de bien-être animal. Le renforcement de cette politique se fera notamment en référence au principe du " best practice " en reprenant de bons exemples d'autres Etats membres de l'Union européenne, Cela sera entre autres le cas dans le domaine de la gestion d'asiles pour animaux. En outre, le gouvernement limitera l'utilisation d'expériences sur des animaux, s'il existe des solutions de rechange. " Dont acte.

IL Y A CIRQUES ET CIRQUES : LA SITUATION EVOLUE DE JOUR EN JOUR

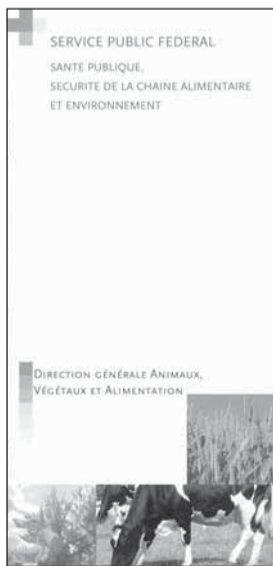
La préoccupation de la Fondation pour la situation des animaux de cirque n'est un secret pour personne. Aussi avons-nous été heureux d'apprendre que la Ville d'Anvers vient de décider de ne plus accepter sur son territoire des cirques présentant des animaux sauvages. Anvers rejoint les 66 communes belges qui ont déjà pris une mesure semblable, agissant ainsi en faveur du bien-être des animaux.

Une brochure du Service fédéral de la Santé alimentaire relative au bien-être animal

Le Service Public Fédéral Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement a publié une brochure de présentation de sa nouvelle Direction générale Animaux, Végétaux et Alimentation dont la " division Bien-être animal et CITES " mérite le plus grand intérêt de la part de la Fondation Prince Laurent.

Cette division se charge en effet de la préparation et de l'exécution des normes et règlements concernant le bien-être des animaux de rente, les conditions d'expérimentation animale et le contrôle du respect de ces conditions, le bien-être des animaux de compagnie et son contrôle, le bien-être des animaux exotiques, la mise en œuvre de la Convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.

(Renseignements : 02.2105126)



CARNET D'ADRESSES

ADMINISTRATION CENTRALE



Av. Paul Deschanel 36 - 38
1030 - Bruxelles
Tél. : 02 2430897
Fax : 02 2430947

E-mail : mail@fondation-prince-laurent.be
Site Internet : www.fondation-prince-laurent.be

DISPENSARE VETERINAIRE DE BRUXELLES



Place du Jeu de Balle 72/73
1000 Bruxelles
Tél : 02 5116646
Fax : 02 5110737

Consultations : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00

Secrétariat : du lundi au vendredi de 9h00 à 16h30

E-mail : dispensaireBXL@fondation-prince-laurent.be

DISPENSARE VETERINAIRE DE SERAING



Place des Verriers 14
4100 Seraing
Tél /fax : 04 3383938

Consultations : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30.

Secrétariat : du lundi au vendredi de 9 heures à 16h30

E-mail : fondationprinclautent@skynet.be

DISPENSARE VETERINAIRE D'ANVERS



St-Bernardsesteenweg 424
2020 Antwerpen
Tél. : 03/2162960
Fax : 03/2162965

Consultations & Secrétariat du lundi au vendredi de 10h00 à 13h00

E-mail : griet.nolmans@stichting-prins-laurent.be

BPAM (PLATE-FORME BELGE DES METHODES ALTERNATIVES)



Avenue Paul Deschanel 36-38
1030 Bruxelles
Tél : 02 2449705
Fax : 02 2430947

E-mail : bpam@fondation-prince-laurent.be

Compte bancaire BPAM : 603-1050018-37

EQUINE RESEARCH & WELFARE FUND



Av. Paul Deschanel 36-38
1030 Bruxelles
Tél : 02 2430897
Fax : 02 2430947

Compte bancaire : 068-2063843-01

Tél. : F. Pyr 0473-803 726

E-mail : f-pyr@netcourrier.com

Site internet : http://users.swing.be/erf

RÉDACTEUR EN CHEF

Chantal Schaller

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

Michel de Valensart Schoenmaeckers

COMITÉ DE RÉDACTION

Dr Jean Bastien, Dr Joseph-Paul Beaufays, Carine Gielis, Pr. Pierre Lekeux, Fabienne Pyr, Bénédicte Schils, Wim Toebosch, Véronica Williams

ADMINISTRATION

Valérie Bal, Isabel Torres, Patricia Van Gysel.

PHOTOS

Chantal Schaller, Francis Verhaegen, Corinne Feron, J.P. Ruelle, Hanna Denoiseux

DESSINS

Royer

VERSION NEERLANDAISE

Jean Engels, Isabel Torres

CONCEPTION GRAPHIQUE ET IMPRESSION

DPS

SITE INTERNET

Marketane-Internet Consultants

Ce journal est imprimé sur Cyclusprint de dalum, un papier 100% recyclé



Editeur responsable : Jean Bastien, avenue Paul Deschanel 36-38 - 1030 Bruxelles
© Fondation Prince Laurent 2003